

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

DELIBERATION N° DEL058-15

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 15 septembre 2015 s'est réuni
à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C.ROULAND, C. TISON et
P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO,
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M.BAH Rahim (Pouvoir à J.PAVAN en date du 21/09/15)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 21/09/15)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à P. VERRI en date du 21/09/15, jusqu'à 19h40)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à C.ROULAND en date du 21/09/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à S.BRANON-MAILLET en date du 18/09/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M.JEAN PAVAN A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains.

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains.

Conclusions : l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.